

**Avis aux associations**  
En 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) est renforcé dans son rôle de soutien au développement de la vie associative.  
En plus du volet "Formation des bénévoles" (dont l'appel à projets 2018 est clos), ce fonds de l'état peut financer dorénavant le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives). Ce fonds est géré au niveau départemental. Pour le Morbihan les dossier sont à déposer pour le 12 septembre 2018.

### Transports scolaires Permanences



Les dossiers d'inscription devaient être retournés pour le 1er juin.

Si vous souhaitez régler le titre de transport en août, une permanence aura lieu le lundi 27 août de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h à la Maison des services publics - 27 rue de Rennes à Saint Jean Brévelay.



### DIVERS

**Du nouveau du côté du RIP à la rentrée**



**Camille Hubert** va commencer en septembre en tant qu'aide maternelle à l'école Sainte Anne de Guéhenno ainsi qu'au service des repas du restaurant scolaire.  
**Maureene Huibant** sera la nouvelle professeure des CM1/CM2 à l'école Notre Dame de Billio.  
Nous leur souhaitons la bienvenue.

### OBJET TROUVÉ



Un drone noir et vert de marque racing a été retrouvé dans le jardin d'une habitante.  
Celui-ci est en Mairie et attend son propriétaire.

### Recherche bénévoles



Des manifestations pour la lutte contre la Mucoviscidose sont organisées:

**-le vendredi 28 septembre 2018 à Guéhenno pour encadrer le rassemblement scolaire**

**-le samedi 29 septembre 2018 à Bignan pour la virade.**

Merci de vous manifester en mairie.

# LE P'TIT DJEUVNO

### Mot du Maire

*Le Week-End des illuminations du calvaire s'est déroulé sous un soleil radieux, la fréquentation est satisfaisante mais surtout je voudrais saluer la mobilisation des bénévoles nombreux et sans qui ces manifestations ne pourraient se dérouler. Un grand merci sincère à tous.*

*La trêve estivale va laisser le chantier dans le bourg quelque temps sans avancée mais les travaux vont reprendre la dernière semaine d'août pour être terminer courant septembre.*

*La rue de l'Eglise connaît des modifications de circulation et je vous alerte sur le changement de sens de circulation qui pour l'instant est en test. La Direction des routes départementale nous a conseillé en effet d'interdire l'entrée sur la route départementale et de privilégier le sens inverse ou voire de condamner cet accès. Ainsi, la circulation piétonne n'en sera que sécurisée et les stationnements privilégiés. La décision finale sera prise en concertation à la reprise du chantier.*

*Le pavage de la rue Nationale va aussi se terminer rapidement, les plantations se feront en automne et amélioreront ainsi le cadre paysager. L'aspect global de notre bourg sera valorisé de ce fait.*

*A propos de l'entretien des espaces publics, les agents interviennent de manière hiérarchisée depuis le passage à une gestion différenciée ; ils ne peuvent pas intervenir partout à la fois, d'où le choix de cette gestion. Aussi il n'est pas interdit aux habitants du bourg d'intervenir sur leur pas de porte, ce n'est que mieux et participe au mieux vivre ensemble. Je remercie ceux qui pratiquent déjà et invite les autres à le faire volontairement.*

*La période des vacances scolaires se terminent, la rentrée va se faire rapidement : Camille Hubert recrutée comme aide maternelle à l'école Ste Anne va aussi servir les repas au restaurant scolaire. Nous lui souhaitons la bienvenue.*

Bonne lecture .

Nolwenn BAUCHE.

### Les brèves du Conseil

Séance du Conseil Municipal du 03/07/2018 report du 25/06/2018 faute de quorum

Présents le 3/07/2018 : Nolwenn BAUCHÉ, Jean-Claude DIABAT, Eric LE BOUQUIN, Martine FERRAND, Christiane JOUBIOUX, Gérald CHAUMIER  
Absents excusés le 3/07/2018 : Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Eric LE BOUQUIN), Didier LESAGE, François DANIEL (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Louis HATTENVILLE (pouvoir à Jean-Claude DIABAT), Brigitte BERNARD, Anne COUGHLIN  
Absents le 3/07/2018 : Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO,  
Date de sde convocation (séance extraordinaire) : 4/07/2018  
Membres en exercice : 14  
Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Brigitte BERNARD, Martine FERRAND, Gérald CHAUMIER, Anne COUGHLIN, Jean-Claude DIABAT, Didier LESAGE  
Absents excusés : Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Didier LESAGE), Louis HATTENVILLE (pouvoir à Jean-Claude DIABAT), Christiane JOUBIOUX (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ)  
Absents : Eric LE BOUQUIN (pouvoir à Brigitte BERNARD), Loïc GUILLO  
Messieurs François DANIEL et Alain GUILLOUZO sont arrivés en cours de séance  
Anne COUGHLIN a été élu(e) secrétaire de séance  
Le conseil municipal peut valablement délibérer.

### Prix du repas au restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement du restaurant scolaire dont les repas sont livrés par la société Restoria.  
Elle rappelle les tarifs appliqués au titre de l'année scolaire 2017/2018, à savoir :  
Tarif repas enfant = 2.80 €, tarif repas adulte = 4.00 €, tarif adulte repas subventionné = 2.78 €.  
Aucune augmentation depuis 2015.  
Compte tenu de l'augmentation indiciaire des prix pratiqués par la Société Restoria, le Conseil municipal décide, d'appliquer les tarifs suivants :

**Tarif enfant : 2.90 €**  
**Tarif adulte : 4.15 €**

**Tarif adulte repas subventionné : 3 €**  
Pour = 13 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

### VIRADE DE L'ESPOIR 2018



A l'occasion des virades 2018, un tournoi de **MOLKY** (jeu de quilles finlandaises) sera organisé à **Bignan le samedi 29 septembre 2018.**



Chaque commune du pays de Saint Jean, est sollicitée pour faire participer 3 équipes de 2 joueurs.  
Ce jeu est **ouvert à tous**, de 7 ans à 90 ans.

**Simple et amusant** il consiste à faire tomber des quilles en bois numérotées de 1 à 12, à l'aide d'un lanceur. Le premier joueur qui réussit à marquer 50 points exactement gagne la partie.  
Toute personne peut s'engager dès à présent..

**Contact : Didier Lartigues :**  
**téléphone 0666272651**



**Guéhenno**  
**salle multifonctions à 20h**  
**samedi 15 septembre 2018**  
**MUCO LOTO** animé par **Solange**  
1er lot : bon d'achat 900€  
2ème lot : Bon d'achat 600€  
3ème lot : Chaque voyage 400€  
4ème lot : Bon d'achat 250€  
5ème lot : Bon d'achat 150€  
6ème lot : Bon d'achat 120€  
7ème lot : Bon d'achat 100€  
8ème lot : Bon d'achat 100€  
9ème lot : Bon d'achat 90€  
10ème lot : Bon d'achat 70€  
Loto organisé par la virade de l'espoir et de nombreux paniers garnis "vaincre la mucoviscidose"



3€ la carte  
8€ le carton de 3  
15€ le carton de 6 (+1 gratuite)  
20€ le carton de 8 (+1 gratuite)

Buvette - Gâteaux - Sandwiches

Ne pas jeter sur la voie publique

**Les Virades de l'Esprit pour vaincre la mucoviscidose**  
**Balade moto**  
**29 septembre 2018**  
**BIGNAN (56) CENTRE MORBIHAN**  
**EPREUVE COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
Départ à 14 h  
Accueil des motards à partir de 11 h  
RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE  
5 euros par casque  
Parcours de +/- 95 km, baptême en moto ou side car, animations  
Organisation : AM BIGNAN  
tel: Yannick 06 32 80 98 51 / Régis 06 21 10 01 02  
Pascal 06 08 05 07 07  
motoclub-bignan.com



### AOUT 2018



### Votre Mairie

Pour nous contacter :  
Tél. 02 97 42 29 89  
contact@guehenno.fr

### HORAIRES MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h  
Le mardi et jeudi De 14h à 17h



**FERMETURES**  
**Les mercredis**  
**22/08 ; 29/08**

### Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire  
Permanences  
le mardi 4/09 ; le jeudi 06/09  
et le samedi matin sur rendez-vous

François DANIEL 1<sup>er</sup> Adjoint,  
et Jean-Claude DIABAT,  
Christiane JOUBIOUX et  
Martine FERRAND, adjoints,  
sur rendez-vous.

### Permanence CCAS et mutuelle:

Mercredi 5 septembre 2018  
De 14h à 16h.

### Infos Pratiques

### MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15  
qui vous orientera vers le  
service de régulation  
**PHARMACIE** : appeler le 3237

### PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture  
▫ les mercredis : 22/08 ; 29/08 ; 12/09 ; 19/09 et 26/09.  
▫ les dimanches : 19/08 ; 26/08 ; 2/09 ; 9/09 ; 23/09 et 30/09.  
de 10h30 à 12h00.



**Le prêt de livres est gratuit.**

### DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi  
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
**Fermée le Jeudi**  
**Tél : 02-97-60-42-29**

Responsable publication :  
Mme Nolwenn BAUCHE  
imprimé par : Mairie de Guéhenno



### Attribution des subventions aux Associations 2018

Madame le Maire informe que des demandes de subventions nous sont parvenues après les Conseil Municipal du 28 mars 2017. Elle présente les dossiers déposés en Mairie.

Le Conseil municipal décide de ne pas allouer de subvention aux associations suivantes :

| <i>Associations</i>                                                         | <i>Montants<br/>votés en<br/>2016</i> | <i>Montants<br/>votés en<br/>2017</i> | <i>Montants<br/>Proposés<br/>pour 2018</i> | <i>Montants<br/>Votés<br/>pour 2018</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Olympic Cycliste Locminé                                                    | 40€                                   | 30€                                   | 40€                                        | 40€                                     |
| ADMR Plumelec                                                               | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| AMR                                                                         | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| ACAD ST JEAN BLAY                                                           | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Le Souvenir Français Canton de St Jean                                      | 25€                                   | 25€                                   | 25€                                        | 25€                                     |
| Alcool Assistance du Morbihan                                               | 50€                                   | 50€                                   | 50€                                        | 50€                                     |
| Banque Alimentaire                                                          | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Echange Partage et Deuil-Jeunesse                                           | 30€                                   | 30€                                   | 30€                                        | 30€                                     |
| Les Enfants de l'Arc-en-ciel Quistinic                                      | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| UNACITA                                                                     | 100€                                  | 200€                                  | 100€                                       | 100€                                    |
| Vaincre la Mucoviscidose                                                    | €                                     | €                                     | 30€                                        | 30€                                     |
| Comité de Jumelage Botley La Claie sans Frontières                          | €                                     | €                                     | 50€                                        | 50€                                     |
| Collège St Louis St Jean Blay                                               | 250€                                  | 240€                                  | 170€                                       | 170€                                    |
| Association les Camélias                                                    | 40€                                   | 40€                                   | 40€                                        | 40€                                     |
| Gym Dance Brévelaise                                                        | 140€                                  | 160€                                  | 180€                                       | 180€                                    |
| OGE C TRUSSAC Conleau Vannes                                                | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| GEM l'Harmonie                                                              | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| SECOURS CATHOLIQUE MORBIHAN                                                 | €                                     | €                                     | 50€                                        | 50€                                     |
| Ecole St Joseph Ploërmel                                                    | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Judo Club Josselin                                                          | €                                     | €                                     | 20€                                        | 20€                                     |
| Entente des Basketteuses                                                    | 1600€                                 | 1600€                                 | 1650€                                      | 1650€                                   |
| GRAVIER MAEVA – Financement Voyage au Togo                                  | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Ecoute Familiale Information Toxicomanie                                    | €                                     | €                                     | 30€                                        | 30€                                     |
| Rêve de Clown                                                               | €                                     | 30€                                   | 30€                                        | 30€                                     |
| Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan                       | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Solidarité Paysans                                                          | 60€                                   | 60€                                   | 60€                                        | 60€                                     |
| Eau et Rivières                                                             | 20€                                   | 20€                                   | 20€                                        | 20€                                     |
| Adapei les papillons blancs                                                 | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Les restos du Cœur                                                          | 50€                                   | 50€                                   | 50€                                        | 50€                                     |
| AFM Telethon                                                                | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Association des paralysés de France                                         | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| La Ligue contre le cancer                                                   | 50€                                   | 50€                                   | 50€                                        | 50€                                     |
| Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| Comité des Fêtes                                                            | 650€                                  | 560€                                  | 450€                                       | 450€                                    |
| Les Cadets de Guéhenno                                                      | 1500€                                 | 1500€                                 | 1500€                                      | 1500€                                   |
| IFAC                                                                        | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| NOV'AGRI                                                                    | €                                     | €                                     | 0€                                         | 0€                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                                |                                       |                                       | <b>4625€</b>                               | <b>4625€</b>                            |

**(18h45) Monsieur François DANIEL est arrivé en cours de séance, il n'a pas pris part au vote.**

Pour = 9 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 2 Voix

### **DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'accueil à temps non complet (pour une durée hebdomadaire de service de 31/35ème).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour = 10 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 2 Voix

## Du côté des loisirs



### **Bientôt la reprise côté loisir...**

### **GYM DOUCE**

Reprise de l'activité Gym Douce avec

Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

**le lundi 10 septembre**

**10h à 11h** Salle du Roiset

N'hésitez pas à venir faire un essai, 1ère  
séance gratuite.



### **ATELIER TRICOT**

Les mercredis

**Le 12 et 26 septembre  
De 14h30 à 16h30**

à la salle annexe.



## Rappels

### **Déjection canine**



### **Ma commune propre commence devant ma porte**

Trop souvent, nous constatons que les trottoirs sont souillés par des déjections.

Si vous promener votre chien sur les trottoirs ou les espaces verts de la commune, n'oubliez pas de vous munir d'un petit sac pour ramasser ses crottes éventuelles.

Il en va du bien être de chacun.

### **Pensons à nos voisins !**



Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 juin 1990 modifié le 7 décembre 2001

### **Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

**-du lundi au vendredi**

**de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures**

**-les samedis**

**de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heure.**

**-les dimanches et jours fériés**

**de 10 heures à 12 heures**

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE JOSSELIN**

Les statuts de Ploërmel Communauté ont été entérinés par le Préfet le 3 avril 2018. Dès lors, la compétence de gestion des centres de secours sis sur le territoire communautaire et de la participation au financement du service départemental de secours et d'incendie sera du ressort exclusif de l'établissement de coopération intercommunale.

Les élus, lors du comité syndical du SIVU centre de secours, par délibération du 15 mars dernier, se sont prononcés pour la dissolution du syndicat pour la gestion de Centre de Secours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au plus tôt et en tout état de cause avant le 31 décembre 2018.

En conséquence, chaque commune doit se prononcer sur la dissolution du Syndicat dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification (article L5211-20 du CGCT)

Le Conseil Municipal :

-Se positionne pour la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Centre de Secours de Josselin.

-Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Pour = 12 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

### **Choix de Cabinet d'Etude pour le projet de Redynamisation du Bourg**

Vu l'avis d'appel public à candidature en procédure adaptée lancé le 9 avril 2018 dont l'objet était : « Etude de Redynamisation du Bourg »

Vu les différentes candidatures reçues,

La commission d'appel d'offres, s'est réunie le 15 mai dernier et a examiné les 4 dossiers de candidature des cabinets :

- SAS Terra Humanis -Atelier AR TOPIA

- Atelier PREAU

- Territoires En Mouvements

- Metivier Architecte Urbanisme

Le 12 juin 2018, des élus volontaires assistés par Monsieur Yannick MAHE, urbaniste du CAUE, et de Madame Leticia SOUQUET, chargée de projets de l'Etablissement Public Foncier, ont auditionné chacun des 4 candidats qui ont pu alors présenter :

-leur structure, la composition de l'équipe, les personnes intervenant sur le dossier,

-leurs principales compétences et références,

-une note d'intention présentant la problématique, la méthodologie

-le calendrier d'intervention proposé avec le nombre de réunions envisagées,

-leur coût d'intervention présentée de façon détaillée.

En fonction de ces critères, les commissions, toujours assistées par Monsieur Yannick MAHE du CAUE, et de Madame Leticia SOUQUET, proposent au Conseil Municipal de retenir le cabinet SAS Terra Humanis -Atelier AR TOPIA pour l'Etude de Redynamisation du Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**-confie** au cabinet SAS Terra Humanis -Atelier AR TOPIA, la mission d'étude pour la Redynamisation du Bourg

**-autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

-dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 4 Voix

### **Assainissement – Suppression de la PRE et institution de la PFAC**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE) est supprimée et remplacée par la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Elle invite le conseil municipal à instituer la PFAC et à fixer le montant de la participation.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Décide la suppression de la PRE

Institue à compter de ce jour la PFAC

Fixe le montant de la PFAC à 1300€ pour un premier raccordement

Les modalités de calcul seront redéfinies lors d'un prochain conseil.

**(19h10) Monsieur Alain GUILLOUZO est arrivé en cours de séance, il n'a pas pris part au vote.**

Pour = 10 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 2 Voix

## Informations diverses



**Pass Commerce et artisanat** est un dispositif proposé et financé par la Région Bretagne et les EPCI le déployant.

Suivant le choix des EPCI proposant le Pass Commerce et artisanat sur leur territoire, les dossiers de demande d'aide peuvent être à réaliser en lien avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne

### **Objectif :**

Moderniser et dynamiser l'activité de son commerce grâce à un nouveau dispositif, initié et financé par la Région Bretagne et les inter-communalités bretonnes, dédié aux entreprises commerciales et artisanales indépendantes.

### **Qui peut en bénéficier ?**

Entreprises commerciales ou entreprises artisanales indépendante inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

-de 7 salariés CDI maximum (équivalent temps plein) hors gérant / président

-dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros HT.

*-Sont exclus du dispositif : le commerce de gros, les commerces non sédentaires, les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...), le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières (banques/assurances), les franchises (hors commerces de première nécessité), les SCI (sauf dans le cas où au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation), les galeries et les zones commerciales.*

### **Quels sont les critères d'éligibilité ?**

-Commerces situés dans des communes de moins de 5 000 habitants en zone de revitalisation (ZRR).

-Projets de création, reprise, modernisation ou extension d'activité

-L'activité **ne doit pas venir concurrencer directement une activité existante** sur la commune en tenant compte de la zone de chalandise visée (étude de marché à fournir ou avis motivé et confidentiel d'une chambre consulaire).

**-a réalisation préalable d'un diagnostic hygiène sera demandée pour tout projet de commerce alimentaire**, ou comprenant une activité de transformation ou de restauration.

-L'aide n'est **pas cumulable avec l'aide régionale aux petites entreprises** de la Région Bretagne (Pass investissement TPE), l'avance remboursable Tourisme ou tout autre aide directe accordée dans le cadre d'un Appel à projets par la Région Bretagne.

### **Nature des dépenses éligibles :**

travaux immobiliers ou de mises aux normes, de mise en accessibilité, investissements d'embellissement et d'attractivité, certains équipements et investissements matériels, investissements immatériels liés notamment au conseil en accessibilité, au numérique ou à la stratégie commerciale...

### **Ne sont pas éligibles :**

. les matériels d'occasion qui ne seraient pas garantis un minimum de 6 mois ;

. les véhicules et matériels roulants ou flottants (voiture, camion, bateaux ...) ;

. les consommables.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise.

### **Montant de l'aide**

Subvention jusqu'à 30 % des investissements éligibles, plafonnés à 25 000 € HT.

### **Modalités d'attribution territoriale**

Dans le dispositif standard, l'aide attribuée est cofinancée à parité par la Région Bretagne et l'EPCI déployant le dispositif. L'entreprise contacte sa CCI qui vérifie l'éligibilité de la demande et accompagne le commerçant dans le montage du dossier.

*Pour les communes de plus de 5 000 habitants, voir les modalités auprès de votre EPCI ou de votre CCI.*